



Alliances & Missions Médicales



Rapport financier 2024

Alliances & Missions Médicales

Le mot de la présidente et du trésorier

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année 2024, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Malgré l'importance des actions humanitaires qui ont pour cadre principal Madagascar, notre association présente un excédent positif de ressources à hauteur de 40.567 euros au 31 décembre 2024. Cet excédent correspond à la différence entre nos recettes et nos dépenses. Les recettes se sont en effet élevées à 178.391 euros contre 137.824 euros pour les dépenses (valorisation des dons en nature non comprise dans les deux cas), leur ventilation étant la suivante :

Ressources (ou recettes) en numéraire :

- Produits issus de la générosité du public ayant donné lieu à reçu fiscal : 125.877 euros contre 133.617 euros en 2023.
- Autres fonds privés (dont dons accordés par une fondation et deux associations partenaires) : 47.107 euros contre 57.412. euros en 2023.
- Subventions publiques : 3.100 euros, dont 3.000 euros au titre du Conseil Général de la Dordogne.
- Autres revenus : 2.307 euros (cf. produits financiers).

Emplois (ou dépenses) en numéraire :

- Missions sociales de l'association : 137.555 euros contre 199.645 euros en 2023. Sur ce total, 57.887 euros ont été affectés aux parrainages étudiants, 10.388 euros aux parrainages chirurgicaux et 7.170 euros au financement du Programme Nutritionnel de Santé. Des sommes importantes (soit 57.300 euros) ont enfin encore été consacrées en 2024 à la fin du chantier de construction et à l'équipement du dispensaire Notre-Dame du Bon Remède à Ambohimanjaka, mais aussi à la rénovation du dispensaire Notre-Dame de Fatima à Ambinanindrano et à celle du dispensaire Fanantenana de Morondava. Ces chantiers, comme les précédents, ont été confiés à la supervision directe ou indirecte de Vincent Pirritano, notre responsable travaux.
- Frais de fonctionnement (hors abandons de frais) : 269 euros seulement en 2024, correspondant aux frais bancaires, notre association fonctionnant depuis l'origine selon le principe de zéro frais de fonctionnement.
- Frais de recherche de fonds : Néant, comme en 2023 et les années précédentes.

Il ressort de ce qui précède que près de 100% des fonds collectés auprès de nos adhérents, des autres donateurs et de la collectivité publique sont affectés aux actions sociales de notre association.

Les disponibilités au 31 décembre 2024 se montent à 133.498 euros (en hausse de 40.567 euros d'une année sur l'autre) à comparer à un total Actif de même montant, votre association ne portant aucune immobilisation en propre, les infrastructures (dispensaires, maternités, ...), matériels et autres actifs financés étant immédiatement transférés à nos partenaires malgaches.

Le Passif, égal par construction à l'Actif, soit 133.498 Euros, se compose exclusivement des réserves (soit 92.931 euros) et de l'excédent de l'exercice (soit 40.567 euros comme déjà mentionné). De fait, à la date de clôture, notre association ne portait aucune dette fournisseurs ou charge à payer.

En résumé, Alliances & Missions Médicales présente une trésorerie confortable permettant d'envisager le financement des actions envisagées pour 2025 avec sérénité, d'autant que nous savons pouvoir compter sur la générosité renouvelée de nos adhérents, tout comme sur celle de fondations et associations partenaires.

Notre autre principale richesse réside dans l'engagement et le dynamisme de nos bénévoles. Il convient en particulier de relever l'énergie déployée par nos correspondants à Madagascar, qui relaient avec efficacité et générosité l'action de l'association sur le terrain.

On relèvera également le fort engagement de volontaires français du corps médical disposés à consacrer du temps aux populations malgaches au cours de missions sur le terrain. On citera ainsi la mission du Docteur Mathilde Creusat, accompagnée de son époux Gaël et de leurs 3 enfants qui au moment de notre Assemblée Générale auront passé 6 mois à Imady et Ambinanindrano, où ils sont venus en appui des deux dispensaires locaux soutenus par notre association.

Sous réserve d'ajustements en cours d'année du fait des nécessités du moment et des orientations qui seront données lors de l'assemblée générale d'AMM qui se tiendra le 22 mars 2025, les principales pistes d'action se dégageant pour 2025 sont les suivantes :

- Poursuite des programmes de parrainages étudiants et parrainages chirurgicaux qui sont au cœur des missions de notre association. A noter qu'à l'occasion de la rentrée universitaire 2024-2025, le nombre d'étudiants parrainés était stable d'une année sur l'autre à 208.
- Relance et amplification (après 3 années de baisse) du Programme Nutritionnel de Santé, en particulier en faveur des enfants des rues, des enfants handicapés, mais aussi désormais des détenus des prisons des principales villes universitaires de Madagascar où AMM parraine les études d'étudiants des filières de santé. En effet, le PNS n'a de sens que s'il peut être accompagné d'actions de dépistage et de suivi sanitaire par nos filleuls des populations prises en charge et d'un strict contrôle du programme par nos correspondants locaux (dont Agnès, Rosny, Sœur Nizla et Mamy).
- Recentrage autant que possible de l'action de construction à Madagascar sur des centres de santé déjà connus de notre association. Dans ce cadre, nous avons choisi de porter notre effort en 2025 sur des travaux de rénovation de la toiture d'un bâtiment de la communauté des sœurs du Sacré Cœur de Raguse à Imady et l'aménagement au rez-de-chaussée de ce même bâtiment d'une petite maternité, qui viendra compléter l'offre sanitaire du dispensaire Mère Maria Schinina.
- Poursuite de plusieurs autres initiatives, dont une action visant à fournir une aide matérielle aux populations en détresse à Mayotte, île française de l'Océan indien durement frappée en décembre 2024 par le cyclone Chido.

- A noter qu'en parallèle de cette action d'ores et déjà financée par un crowdfunding lancé fin 2024, Jessie, membre du collectif MPR et également membre du CA de notre association, a pris l'initiative de soulager bénévolement sur un peu plus de deux semaines en janvier (aux côtés des équipes de la Croix Rouge et de MSF) la population vulnérable de Mayotte, au travers de consultations et de soins dispensés à partir de cliniques mobiles et de maraudes dans les bidonvilles.
- Madagascar, continuera en 2025 à concentrer l'essentiel des efforts de l'association sur un plan géographique, le solde de notre action ayant pour cadre (en plus de ponctuellement à Mayotte et en France métropolitaine), la République Démocratique du Congo dans la région des grands lacs, avec l'organisation de missions de chirurgiens orthopédiques et le parrainage d'un étudiant.

Merci de tout cœur à nos généreux mécènes et donateurs pour leur soutien et fidélité qui nous permettent de poursuivre notre action humanitaire auprès des plus démunis.

Versailles, le 28 Février 2025

Audrey Bringer
Présidente



Bruno Chapuis
Trésorier



Sommaire

COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES 2024

Compte d'emploi des ressources (CER).....	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux frais collecte et de fonctionnement.....	Page 7
Ressources de l'exercice	Page 7

ÉTATS FINANCIERS 2024

Bilan Actif et Passif	Page 9
Compte de Résultat.....	Page 9
Compte de Résultat analytique	Page 10

ANNEXE 2024

Principes comptables.....	Page 12
Enregistrement des dons.....	Page 12
Informations sur le compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).....	Page 12
Informations relatives au Bilan	Page 12
Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)	Page 13

COMPTE EMPLOIS -RESSOURCES 2024

Ce rapport est présenté sous forme d'une analyse des emplois et des ressources de l'exercice 2024, ceci se traduisant sous forme de tableau en deux parties (les emplois, d'une part, et les ressources, d'autre part), avec comparaison avec l'exercice 2023.

■ Compte d'Emploi des Ressources :

Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un Compte d'Emploi des Ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal par l'association bénéficiaire, excède le seuil de 153 000 Euros fixé par décret. Par souci d'homogénéité, nous avons choisi de présenter un CER pour l'exercice clos, bien que ce seuil n'ait pas atteint en 2024 (contrairement à 2023 où le seuil de 153.000 euros avait été légèrement dépassé après réintégration des abandons de frais et prise en compte d'une mission ponctuelle de mécénat de compétence).

■ Emplois et Ressources de l'exercice 2024 (en euros) :

Emplois en numéraire	2024	2023	Ressources en numéraire	2024	2023
Missions sociales	137 555	199 645	Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal	125 877	133 617
Frais de recherche de fonds	Néant	Néant	Autres fonds privés	47.107	57 412
Frais de fonctionnement hors frais financiers	Néant	Néant	Subventions & autres concours publics	3 100	3 100
Frais bancaires	269	275	Produits financiers	2 307	2 338
Emplois	137 824	199 920	Ressources	178 421	196 467
Excédent de ressources de l'exercice (profit)	40 567	-	Insuffisance de ressources de l'exercice (déficit)	-	3 453
Total Emplois en numéraire	178 391	199 920	Total Ressources en numéraire	178 391	199 920

Emplois en nature	2024	2023	Ressources en nature	2024	2023
Abandons de frais de mission donnant lieu à reçu fiscal	6.469	9 550	Abandons de frais de mission donnant lieu à reçu fiscal	6.469	9 550
Mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	Néant	13 198	Mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	Néant	13 198
Bénévolat	Non valorisé	Non valorisé	Bénévolat	Non valorisé	Non valorisé
Autres dons en nature	Non valorisé	Non valorisé	Autres dons en nature	Non valorisé	Non valorisé
Total Emplois en nature	6.469	22 748	Total Ressources en nature	6.469	22 748

▪ **Emplois en numéraire de l'exercice :**

Les emplois (ou dépenses) effectués en 2024 sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :**

Avec 137.555 euros, les emplois en numéraire de l'exercice 2024 liés aux « missions sociales » de l'association sont en baisse de 31.1% par rapport aux 199.645 euros de l'exercice 2023. Cette baisse est concentrée en particulier sur le poste construction et rénovation de bâtiments qui pèse pour 41.6% des emplois en numéraire liés aux « missions sociales » d'AMM.

Le détail des dépenses consacrées en 2024 aux missions sociales de l'association est donné en pages 10 et 11 relatives au Compte de Résultat analytique.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

A l'image des années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2024 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la seule relation directe, notamment sur internet et par diffusion de news letters sur support numérique.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, les frais de fonctionnement sont limités aux seuls frais bancaires. Pour mémoire, l'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre.

▪ **Ressources en numéraire de l'exercice :**

Les ressources en numéraire de l'exercice 2024 se sont montés à 178.391 euros contre 199.467 euros en 2023, soit une baisse de 10.6%. Ces ressources sont réparties en trois rubriques de manière à satisfaire aux obligations réglementaires du CRC :

1. « *Produits issus de la générosité du public* », correspondant aux recettes financières en numéraire ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « *Autres fonds privés* », correspondant aux dons reçus ne donnant pas lieu à l'émission de reçus fiscaux (cf. dons reçus d'autres associations ou fondations) par notre association,
3. « *Subventions et autres concours publics* ».

Selon cette ventilation, les recettes 2024 (hors produits financiers) sont réparties comme suit :

- « *Produits issus de la générosité du public* » : 125.877 euros (contre 133.617 euros en 2023), provenant de personnes physiques et morales résidentes en France.
- « *Autres fonds privés* » : 47.107 euros (contre 57.412 euros en 2023), provenant principalement d'associations partenaires et de fondations privées d'origine française ou européenne.
- « *Subventions et autres concours publics* » : 3.100 euros en 2024, dont 3.000 euros provenant pour la cinquième année consécutive du Conseil Départemental de Dordogne.

Pour information, le financement des parrainages étudiants est assuré principalement par les donateurs particuliers de l'association, sous forme de « dons affectés ». Chaque filleul est ainsi pris en charge par un parrain ou marraine, qui outre son parrainage financier, entretient un lien avec l'étudiant tout au long de sa scolarité. Le financement de différents programmes nutritionnels est assuré principalement également au moyen de dons affectés en provenance de donateurs particuliers.

Les actions de développement (en particulier, construction et/ou rénovation de structures de santé et/ou d'éducation) sont pour leur part en grande partie financées sous forme de dons affectés en provenance de grands mécènes (cf. fondations, associations, ...). De très nombreux particuliers sont également mobilisés pour leur financement, parfois au sein de plusieurs membres d'une même famille.

On peut également mentionner les fonds récoltés pour des actions spécifiques, dont les fonds recueillis pour financer en France un véhicule adapté au handicap d'Alain qui a été dirigé vers nous par le collectif de médecins MPR, ou encore les fonds en attente d'affectation à la date de clôture des comptes pour l'aide à apporter en 2025 aux populations en détresse à Mayotte.

Enfin, une partie significative de nos ressources provient également de « dons non affectés ». Ces dons sont fléchés aux profit d'actions ne faisant pas l'objet de dons affectés et/ou nécessitant des financements complémentaires. Cela est le cas (par exemple) des parrainages chirurgicaux.

Le détail des ressources par programme ou action est donné en page 10.

▪ **Emplois et Ressources en nature :**

Les contributions en nature sont reprises dans nos comptes pour le même montant en « Ressources » et en « Emplois ». Comme telles, elles sont neutres pour la formation du résultat.

⇒ **Abandons de frais des bénévoles :** Les dépenses engagées par les bénévoles à l'occasion de missions sur le terrain, soit 6.469 euros l'an passé, ne pèsent pas sur l'association étant intégralement prises en charge par les dits bénévoles. Elles sont valorisées en revanche dans les dons en nature pour un même montant à la fois en « Emploi » et en « Ressource », étant précisé que les abandons de frais par les bénévoles donnent lieu à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés sur production de justificatifs.

⇒ **Mission de mécénat de compétence :** Néant en 2024.

⇒ **Bénévolat :** Non valorisé dans nos comptes.

⇒ **Autres dons en nature :** Non valorisés dans nos comptes (sauf si devaient donner lieu à reçu fiscal).

ÉTATS FINANCIERS 2024

Bilan Actif et Passif

Actif	2024	2023
Disponibilités	133 498	92 931
Total Actif	133 498	92 931

Passif	2024	2023
Fonds associatifs et réserves	92 931	96 384
Résultat de l'exercice	40 467	(3 453)
Total Passif	133 498	92 931

Tableau des disponibilités

	2024	2023
Compte ordinaire Crédit Agricole	19 318	21 026
Livret A	78 180	52 905
Dépôt à Terme	36 000	19 000
Total Disponibilités	133 498	92 931

Comptes de Résultat 2023 et 2024

2024	Recettes	Dépenses
	184 861	144 294
Excédent de l'exercice	-	40 567
Total Recettes & Dépenses	184 861	184 861

2023	Recettes	Dépenses
	219 215	222 668
Déficit de l'exercice	3 453	-
Total Recettes & Dépenses	222 668	222 668

Commentaire :

Le Compte de Résultat ci-dessus agrège les différentes rubriques en numéraire du Compte Emplois - Ressources pour chacun des exercices 2023 et 2024, plus les rubriques de dons en nature.

Compte de Résultat analytique (2024)

	Recettes	Dépenses
République Démocratique du Congo		
Parrainage étudiant(s)	2 550	1 650
Abandons de frais de mission	2 139	2 139
Total RDC	4 689	3 789
Madagascar		
Construction & rénovation dispensaires	63 050	57 300
Parrainages Étudiants	56 064	56 237
Parrainages Chirurgicaux	8 843	10 388
Programmes nutritionnels (PNS)	7 776	7 170
Matériel	610	700
Mission Justine Decroo	200	-
Autres actions Madagascar	2 696	-
Abandons de frais de mission	4 330	4 330
Total Madagascar	143 570	136 125
France & Divers		
Mayotte en détresse	5 330	-
Aidons Baptiste à progresser	1 100	1 100
Aidons Alain Voiture adaptée	3 720	3 010
Dons non affectés	24 145	-
Autres (dont Banque)	2 307	269
Total France & Divers	36 602	4 379
Total	184 861	144 294
Excédent de l'exercice	-	40 567
Total	184 861	184 861

Commentaires :

Sur le plan géographique, en 2024, comme les années précédentes, l'essentiel des actions d'Alliances & Missions Médicales a été consacré à l'action humanitaire Madagascar, pays où nous disposons de relais de confiance et efficaces.

Concernant la nature des actions sociales engagées, le principal poste de dépenses en 2024 a été consacré à la finalisation de la construction et à l'équipement du dispensaire Notre-Dame du Bon Remède (et des bâtiments annexes) pour le compte de la communauté des Sœurs Trinitaires de Rome qui se consacrent notamment à la santé et à l'éducation à Madagascar, ainsi qu'à la rénovation de 2 dispensaires : le premier à Ambinanindrano (que nous aidons depuis plusieurs années avec l'aide d'Esperanza Joie des Enfants, association partenaire), le second à Morondava.

Le deuxième poste de dépenses – à quasi égalité - relève des parrainages étudiants. A noter qu'à la rentrée universitaire 2024-2025, le nombre d'étudiants des filières de santé parrainés à Madagascar était de 208 (soit un chiffre quasi stable par rapport à celui de l'année 2023 qui était de 209). Merci aux généreux donateurs d'AMM qui acceptent d'épauler financièrement et moralement des jeunes malgaches méritants dont l'accès aux études serait sinon impossible.

Le troisième poste de dépenses concerne les parrainages chirurgicaux. Pour rappel, AMM finance des interventions chirurgicales réalisées sur place par des chirurgiens locaux. Les candidatures sont portées à l'attention de notre association par notre réseau de correspondants, la sélection s'opérant en fonction de la criticité des cas rapportés et les ressources des candidats, qui sans notre prise en charge devraient renoncer aux soins et continuer à vivre avec leur handicap.

Le quatrième poste de dépenses à Madagascar a porté l'année écoulée sur le Programme Nutritionnel de Santé auquel il a été consacré 7.170 euros, somme en baisse sensible par rapport aux années précédentes, après l'arrêt du programme CFM lancé en 2021 dans le Grand Sud de Madagascar. En 2024, l'accent a été mis surtout sur l'aide alimentaire aux enfants des rues de Fianarantsoa et aux détenus (mineurs et majeurs) de 4 prisons, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année, une forte malnutrition sévissant en milieu carcéral. Une bonne part des sommes consacrées au PNS sert désormais à la confection du Nutri-AMM, mélange de farines enrichies à haute valeur nutritionnelle. Le Nutri-AMM (qui vient de faire l'objet d'une certification par les autorités sanitaires) a l'avantage d'un prix de revient optimisé par rapport à sa qualité nutritionnelle.

Le solde des sommes dépensées en 2024 concerne des actions tant en France qu'en RDC : (i) aide financière consacrée à Baptiste pour l'aider à faire face à son lourd handicap, (ii) aide financière apportée à Alain pour l'achat d'un véhicule adaptée à son handicap, et s'agissant de la RDC, pays dans lequel interviennent régulièrement des chirurgiens orthopédiques, prise en charge du parrainage d'un étudiant en chirurgie.

A ces dépenses viennent s'ajouter pour un total de 6.469 euros (comme déjà mentionné) de frais de mission (Madagascar + RDC) ayant fait l'objet d'abandons de frais et donc neutres au final sur la formation du résultat.

Annexe au rapport financier

Principes comptables :

Alliances & Missions Médicales tient une comptabilité de trésorerie avec suivi chronologique des encaissements et décaissements. Il est ainsi tenu sur tableur Excel un livre journal dans lequel les écritures sont comptabilisées chronologiquement jour par jour, le plan de comptes étant conforme au plan de comptes issu lui-même du plan comptable général et à ses adaptations aux associations.

Abstraction faite des comptes de produits et charges de l'association dans lesquels sont reportées les écritures des journaux, les éléments d'actif et de passif sont suivis de manière simplifiée, l'association ne portant (sauf exception) ni immobilisation, ni créances à l'actif, ni dettes fournisseurs ou charges à payer à la date de clôture des comptes annuels.

Enregistrement des dons :

Les dons reçus par virements sont enregistrés à la date effective de réception du don. Les dons reçus par chèque sont enregistrés quant à eux à la date d'émission du chèque.

Informations sur le compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) :

Le CER est établi en application des règlements du Comité de la Règlementation Comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources, sont affectés :

- en « *Produits issus de la générosité du public* » tous les dons et autres libéralités en numéraire provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.
- en « *Autres fonds privés* » tous les parrainages et dons provenant d'organismes de type fondations et associations, ces ressources ne donnant pas lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux.
- en « *Subventions et autres concours publics* » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (état, conseils généraux, autres collectivités publiques,...)

Informations relatives au Bilan :

- **Actif:** L'association ne portait en date du 31/12/2024 aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux. L'association ne portait pas non plus à ces mêmes dates de stocks ou créances. Enfin, l'intégralité des disponibilités sont maintenues en compte courant bancaire ou équivalent (cf. plateformes HelloAsso et désormais Yapla), ou placées sur un livret d'épargne ou encore sur un compte de dépôt à terme.

- **Passif:** Le passif en date de clôture de l'exercice 2024 est constitué exclusivement de fonds associatifs et de réserves et du résultat de l'exercice (avant approbation de l'assemblée pour sa mise en réserves). Compte déjà indiqué, l'association en clôture d'exercice ne portait aucune dettes fournisseurs ou charges à payer.

Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la Loi 2021-1109 du 24/08/2021, d'une obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale. Cette déclaration comporte le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents au cours de l'année précédente ou du dernier exercice clos, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par l'association pour 2024 (c'est à dire les « *Produits issus de la générosité du public* ») se monte à 125.877 euros.

A ces dons en numéraire, il y a lieu d'ajouter en 2024 les abandons de frais qui ont également donné lieu à l'émission de reçus fiscaux, pour un total de 6.469 euros, soit en cumul 132.346 euros, le tout correspondant à 387 reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du Code Général des Impôts) ou sur les sociétés (cf. article 238 bis du Code Général des Impôts) au titre de l'exercice 2024.

° ----- ° ----- ° ----- °

Ces comptes et le rapport financier, ainsi que le rapport moral, seront soumis à l'approbation des membres d'Alliances & Missions Médicales lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui se réunira le 22 Mars 2025.